



ABU DHABI ET DUBAI : ESCAPADE DANS LES EMIRATS



du dimanche 24 au samedi 30 novembre 2019

EN COLLABORATION AVEC



AU TIGRE VANILLÉ

CREATION DE VOYAGES

www.autigrevanille.ch – Genève +41 22 817 37 37 – Lausanne +41 21 550 72 37

INTRODUCTION

En moins de 50 ans, Dubaï et Abu Dhabi sont conjointement passées du statut de petits ports régionaux à celui de cités futuristes avec des projets immobiliers plus pharaoniques les uns que les autres.

Que vous soyez férus d'architecture ou curieux de découvrir ces villes de démesure, les Émirats ne manqueront pas de vous étonner.

Un voyage tout en superlatifs !



LES POINTS FORTS DU VOYAGE :

- La combinaison des deux principaux Emirats : Abu Dhabi et Dubaï
- Un repas dans l'un des plus beaux hôtels du monde : l'Emirates Palace
- La découverte d'une passion toute locale : la fauconnerie
- La montée dans le plus haut gratte-ciel au monde : la tour Burj Khalifa
- Une croisière en bateau traditionnel dans le "Creek" de Dubaï
- Les jeux de lumière dans le centre de Dubaï à la nuit tombée
- Une course de chameaux dont sont friands les Emiratis



VOTRE GUIDE PRESENTI : ABDEL

Depuis plus de 10 ans, Abdel guide avec enthousiasme les voyageurs curieux dans ces Emirats atypiques, à la fois modernes et traditionnels.

Abdel saura répondre à toutes vos questions et vous racontera petites et grandes histoires, que ce soit celle des bédouins d'antan ou de ses habitants actuels.



CARTE



JOUR PAR JOUR

	Date	Itinéraire	Transport	Logement	Repas
1	dimanche 24.11.19	Genève - Dubaï	vol	Nuit dans l'avion + chambre à disposition à l'arrivée	
2	lundi 25.11.19	Dubaï (arrivée) - Abu Dhabi	bus	Centro Al Manhal Abu Dhabi by Rotana	BLD
3	mardi 26.11.19	Abu Dhabi		Centro Al Manhal Abu Dhabi by Rotana	BLD
4	mercredi 27.11.19	Abu Dhabi - Dubaï		Al Seef by Jumeirah	BLD
5	jeudi 28.11.19	Dubaï		Al Seef by Jumeirah	BLD
6	vendredi 29.11.19	Dubaï		Al Seef by Jumeirah	BLD
7	samedi 30.11.19	Dubaï - Genève	vol		B

B = petit déjeuner, L = lunch, D = dîner



PLAN DES DÉPLACEMENTS

	Date	Transport	Classe	Destination	Horaire
1	dimanche	Emirates	Eco	Genève	20h40
	24.11.19	EK 084		Dubai	06h05 #
7	samedi	Emirates	Eco	Dubai	14h40
	30.11.19	EK 083		Genève	18h45

arrivée le lendemain



PROGRAMME DETAILLE

Jour 1 : dimanche 24 novembre 2019

Genève - Dubaï

En début de soirée, rendez-vous à l'aéroport de Genève et enregistrement pour votre vol direct pour Dubaï à bord de la compagnie Emirates.

Un représentant de l'agence présent pour vous aider à l'enregistrement.

Nuit dans l'avion.

Jour 2 : lundi 25 novembre 2019

Dubaï - Abu Dhabi

A votre arrivée tôt le matin, formalités d'entrée dans le pays, rencontre avec votre guide francophone et transfert en bus confortable pour Abu Dhabi (env. 2h). Installation à l'hôtel : vos chambres seront à disposition dès votre arrivée.

Après un peu de repos, départ pour un tour panoramique sur Yas Island, où se situent le parc à thème Ferrari World et le fameux circuit de Formule 1.



Vous poursuivrez vos découvertes avec la visite du Qars al Hosn, le bâtiment le plus ancien d'Abu Dhabi, abritant la première structure permanente de la ville : la tour de guet.



Construit autour des années 1790, le bâtiment dominait les routes commerciales côtières et protégeait la colonie croissante établie sur l'île. Transformé en musée en 2018, Qasr Al Hosn est un monument national qui résume le développement d'Abu Dhabi, d'une zone de peuplement dépendant de la pêche et de la culture perlière à une métropole internationale.

Vous poursuivrez ensuite votre visite à travers une élégante zone résidentielle bordée de palmiers avant d'atteindre la Corniche : de là vous pourrez apercevoir l'Emirates Palace Hôtel, un des hôtels les plus luxueux du monde, où nous vous avons organisé votre repas du soir.



A Abu Dhabi, vous séjournerez à l'hôtel Centro Al Manhal Abu Dhabi by Rotana, un hôtel moderne et confortable qui offre une situation idéale pour une découverte de la ville d'Abu Dhabi.



Nuit à l'hôtel Centro Al Manhal Abu Dhabi by Rotana.

Jour 3 : mardi 26 novembre 2019
Abu Dhabi

Les visites de ce jour débiteront avec la mosquée Sheikh Zayed, l'une des plus grandes mosquées du monde, avec ses 80 dômes de marbre blanc et ses minarets dont les colonnes sont incrustées de pierres précieuses, construite sous l'égide du père des Emirats qui lui a donné son nom.



Code vestimentaire à la mosquée d'Abu Dhabi: les hommes et les femmes doivent se couvrir les bras (poignets) et les jambes (chevilles). Les femmes doivent se couvrir les cheveux. Les vêtements ne peuvent pas être transparents (le blanc est à éviter).

Vous approcherez ensuite le monde fascinant de la fauconnerie avec la visite de l'hôpital des faucons, une institution unique au monde.



C'est après le déjeuner que vous arriverez à l'emblématique Louvre Abu Dhabi, le premier musée universel du monde arabe conçu par l'architecte Jean Nouvel. Ses collections, constituées de prêts des grands musées français et étrangers complétés par de prestigieux achats du musée, illustrent des thèmes communs à toutes les civilisations de la planète. Le site devient fascinant au moment du coucher du soleil.



Seuls les guides officiels du Louvre peuvent guider à l'intérieur du musée. Nous avons prévu pour votre groupe une visite avec un guide privé du musée.

Nuit à l'hôtel Centro Al Manhal Abu Dhabi by Rotana.

Jour 4 : mercredi 27 novembre 2019

Abu Dhabi - Dubaï

Après le petit déjeuner, vous prendrez la route en direction de Dubaï où vous arriverez pour le déjeuner.

Nous vous proposons un repas traditionnel dans une maison à tour de vent : pr le passé, ces tours appelées « barajeels » faisaient office de climatiseur naturel.



Découverte ensuite du vieux quartier de Dubaï "Bastakiya", l'un des plus traditionnels de la ville et du très intéressant musée de Dubaï situé dans le fort Al Fahidi.



C'est en bateau-taxi (Abra) que vous traverserez la « Creek » de Dubaï, le bras de mer qui divise Dubaï en deux, pour rejoindre les souks de l'or et des épices où vous vous promènerez.



Installation à votre hôtel en fin d'après-midi.

A Dubai, vous séjournerez dans un hôtel hors du commun : le charmant hôtel Al Seef by Jumeirah est composé de 22 bâtiments éparpillés dans le souk.



Les chambres s'inspirent des maisons traditionnelles de l'époque, et plongent le voyageur dans un décor et une ambiance authentique, sans pour autant renier au confort moderne.

Nuit à l'hôtel Al Seef Jumeirah.

Jour 5 : jeudi 28 novembre 2019
Dubai

C'est une journée placée sous le signe du désert qui vous attend. Nous vous proposons tout d'abord d'assister aux entraînements des courses de chameaux.



Avec des robots fixés sur leur dos, les entraîneurs commandent à distance les chameaux et les suivent au volant de leur véhicule tout terrain, sur une route qui longe la piste. Ces robots sont équipés de capteurs pour surveiller et transmettre la vitesse, mais aussi enregistrer la fréquence cardiaque des animaux.

Retour à Dubaï en début d'après-midi.

Après un moment de repos, vous prendrez place à bord d'un véhicule 4x4 qui vous conduira dans le désert qui constitue une part importante du patrimoine culturel et de l'héritage local des Emirats Arabes Unis.

Les émiratis modernes, descendant des bédouins, sont encore fortement attachés au désert, bien qu'ils n'y vivent plus. Ils aiment à s'y rendre pour passer la soirée avec leurs amis autour d'un feu de bois.



Coucher du soleil dans les dunes et dîner sur place. Retour à votre hôtel dans la soirée.

Nuit à l'hôtel Al Seef Jumeirah

Jour 6 : vendredi 29 novembre 2019

Dubaï

Ce jour, nous vous proposons une approche architecturale de la ville.



Dubaï est le paradis des architectes et concentre une attention particulière sur les réalisations de haut vol dans tous les sens du terme. Cette journée permettra de discuter en détail des réalisations les plus significatives. Un excellent moyen d'établir des repères et de mieux apprivoiser la ville.



Après le déjeuner dans un restaurant local, nous vous proposons de monter sur la tour Burj Khalifa. Après avoir emprunté les ascenseurs à double pont les plus rapides au monde, avec une vitesse de croisière de 10 m / seconde, vous atteindrez le sommet et pourrez bénéficier d'une vue spectaculaire sur la ville.



Temps libre pour flâner dans le Dubai Mall, le plus grande centre commercial du monde. Ne manquez pas son aquarium, ainsi que sa patinoire.



Après un bref passage à l'hôtel, nous vous proposons pour cette dernière soirée une croisière le long du «Creek» à bord d'un dhow, bateau traditionnel en bois.



Nuit à l'hôtel Al Seef Jumeirah

Jour 7 : samedi 30 novembre 2019
Dubaï - Genève

Après le petit déjeuner, un véhicule vous conduira à l'aéroport pour prendre votre vol de retour pour Genève.

Arrivée sur les bords du Léman en fin de journée.

PRIX ET PRESTATIONS

Prix par personne **CHF 2'900.-**

Supplément chambre individuelle **CHF 490.-**

(Sur la base de 8 à 14 personnes maximum)

Prestations incluses

- Les vols internationaux Genève – Dubaï – Genève en classe économique sur Emirates (ou compagnie similaire)
- L'hébergement en chambre double comme suit (ou établissements similaires) :
Abu Dhabi : Centro Al Manhal Abu Dhabi by Rotana - Standard
Dubai : Al Seef - Standard creek view
- Les repas tels que mentionnés (P : petit déjeuner ; L : déjeuner ; D : dîner)
- Les services d'un guide local francophone durant votre voyage aux Emirats
- Tous les transferts et trajets en minibus privé et climatisé avec chauffeur
- Les droits d'entrée pour les sites et musées
- Une documentation de voyage

Non compris

- Les boissons et repas non mentionnés
- La taxe de séjour payable sur place (CHF 1.5.- à 4.- par nuit)
- Les sièges sur certaines compagnies
- Les activités non incluses (activités dans le désert, soirée libre...)
- Les pourboires éventuels au guide et au chauffeur
- L'assurance annulation/assistance obligatoire

CONDITIONS GENERALES

Nous nous réjouissons et vous remercions de votre intérêt pour un voyage proposé par Au Tigre Vanillé (ci-après ATV).

Les présentes conditions générales règlent les rapports juridiques entre vous-mêmes et ATV en ce qui concerne les arrangements de voyage organisés par ATV. Elles entrent en vigueur le jour de leur publication et remplacent toutes les dispositions précédentes.

Nos conditions restent modifiables et des conditions spéciales peuvent s'appliquer à certains voyages.

1. Conclusion du contrat et modalités d'inscription

1.1 Le contrat entre vous-mêmes et ATV, comprenant les conditions et modalités détaillées ci-après, prend effet dès que votre inscription est acceptée sans réserve et que vous avez versé l'acompte prévu selon les points 2.2 ou 2.5.

1.2 Tout participant est tenu de remplir et de signer le bulletin d'inscription et de le retourner à ATV. Cela implique l'adhésion complète à nos conditions.

1.3 Si la personne qui réserve inscrit d'autres participants au voyage, elle répond de leurs obligations contractuelles (notamment l'acquittement du montant du voyage) comme de ses propres obligations. Les présentes conditions sont valables pour tous les participants au voyage.

1.4 La demande d'inscription d'un mineur devra être signée par le père, la mère ou le tuteur légal et porter la mention « accord du père, de la mère, du tuteur ». L'enfant doit être en possession, en plus des pièces d'identité exigées pour le voyage, d'une autorisation de sortie du territoire. Enfin, il sera fait mention d'un numéro de téléphone et d'une adresse permettant à l'enfant ou au responsable d'établir un contact direct.

1.5 Si nous procurons un arrangement « vols seuls », ce sont les conditions générales de contrat de voyage des compagnies aériennes qui s'appliquent. Dans ce cas, ATV n'est pas partie du contrat et vous ne pouvez donc pas faire prévaloir les présentes conditions générales de voyage et de contrat.

Veillez noter que le contrat avec ATV et la compagnie aérienne n'est conclu qu'au moment de l'émission du billet. Les conséquences/frais issus de toute modification émanant de la compagnie aérienne jusqu'à émission du billet sont à assumer par le client.

1.6 Si nous procurons des arrangements ou certaines prestations d'autres organisateurs ou prestataires de services de voyage (facturés séparément), vous concluez en fait le contrat directement avec

l'organisateur en question. Ce sont dès lors ses propres conditions de contrat et de voyage qui sont applicables. Dans ce cas, ATV n'est pas partie du contrat et vous ne pouvez donc pas faire prévaloir les présentes conditions générales de voyage et de contrat.

1.7 Avant toute inscription, ATV vous recommande vivement de prendre connaissance des consignes de sécurité, des conditions sanitaires et climatiques du pays visité. Pour cela, vous pouvez consulter les conseils aux voyageurs du Département fédéral des Affaires Etrangères (<http://www.eda.admin.ch/eda/fr/home/tratra/travel.html>) et les conseils médicaux aux voyageurs de l'Office Fédéral de la Santé Publique (www.safetravel.ch).

1.8 Les désirs particuliers ne font partie intégrante du contrat que s'ils sont acceptés et confirmés sans réserve par ATV.

2. Prix et modalités de paiement

2.1 Tous les tarifs de nos propositions sont forfaitaires et ne peuvent en aucun cas faire l'objet de réclamations.

2.2 Un acompte de 40% du prix total du voyage doit être versé lors de l'inscription. Nous nous réservons le droit de modifier l'acompte en fonction des conditions particulières du voyage. Si ATV ne reçoit pas l'acompte dans les délais prescrits, ATV ne confirmera pas les prestations de voyage.

2.3 Le solde doit être réglé 40 jours avant la date du départ du voyage. Si le solde n'est pas versé dans les délais prescrits, ATV peut refuser les prestations de voyage et faire valoir les frais d'annulation selon le point 3.3.

2.4 Si l'inscription intervient moins de 60 jours avant la date du départ du voyage, le montant total de l'arrangement sera exigé à l'inscription.

2.5 Dans des cas particuliers, ATV se réserve le droit de modifier le montant de l'acompte et la date de règlement du solde. Vous en serez informé avant la conclusion du contrat.

3. Modification, annulation ou interruption du voyage par le client

3.1 Si vous désirez modifier ou annuler le voyage réservé avant votre départ, vous devez en faire part par écrit à ATV. La réception de votre déclaration auprès d'ATV fait foi pour déterminer la date d'annulation ou de changement. Pour les samedis, dimanches et jours fériés, le jour ouvrable consécutif fait foi.

3.2 Tout modification que vous souhaiteriez apporter après votre inscription est sujette à disponibilité et aux frais en découlant.

3.3 En cas d'annulation par le client, les frais suivants s'appliquent :

- dès notre confirmation du voyage : perte de l'acompte
- 60 à 31 jours avant la date de départ : 50% du montant total du voyage
- dès 30 jours avant la date de départ : 100% du montant total du voyage

Nous nous réservons le droit de modifier ces conditions pour des cas particuliers (safaris, période de Noël, croisière, arrangement hôtelier spécifique, ...). Dans ce cas, vous en serez informé lors de l'inscription.

Pour les voyages de groupe, des conditions spéciales peuvent s'appliquer.

3.4 Une modification de dates est considérée comme une annulation du voyage. Les conditions selon le point 3.3 sont alors appliquées.

3.5 Toute interruption ou retour anticipé ne donne droit à aucun remboursement des prestations non utilisées.

3.6 En cas de défaut d'enregistrement du client au lieu de départ du voyage aérien à forfait, pouvant résulter d'une **arrivée tardive, d'une non-présentation ou d'une présentation avec des documents de voyage non en règle** (même si ces éléments résultent d'un cas de force majeure, d'un cas fortuit ou du fait d'un tiers), il sera retenu 100% du montant du voyage.

3.6 Tous les frais entraînés par une modification de programme ou une annulation du voyage demandées par le client après le début du voyage sont entièrement à sa charge et payables immédiatement. Aucun remboursement ne sera donné de la part d'ATV pour les services non fournis à la suite de ces modifications ou annulation.

3.7 En particulier, le plan de vol de votre voyage doit être effectué dans son intégralité et dans l'ordre indiqué sur vos billets d'avion. Un manquement à l'un des tronçons est considéré comme "no show" et peut faire l'objet de pénalités / réajustements tarifaires a posteriori de la part des compagnies aériennes, que nous devons vous facturer.

4. Assurances

4.1 Si vous n'êtes pas encore au bénéfice d'une assurance annulation & assistance, vous devez obligatoirement en conclure une au moment de l'inscription au voyage. ATV est à même de vous en proposer une.

L'assurance annulation & assistance n'est pas incluse dans nos prix forfaitaires.

4.2 Lorsque le voyage doit être annulé ou retardé pour de justes motifs (selon les conditions générales de votre assurance annulation & assistance ; des justificatifs tels que certificat médical détaillé, acte de décès et autre attestation officielle sont indispensables), vous êtes tenu d'en informer immédiatement l'assurance annulation & assistance et ATV.

4.3 Lorsque le voyage doit être interrompu pour de justes motifs (selon les conditions générales de votre assurance annulation & assistance ; des justificatifs tels que certificat médical détaillé, acte de décès et autre attestation officielle sont indispensables), vous êtes tenu de contacter immédiatement l'assurance annulation & assistance et ATV. ATV, votre guide et notre représentant local vous aideront, dans la mesure du possible, à organiser votre retour prématuré en collaboration avec votre assurance annulation & assistance.

4.4 Dans ces cas de nécessité impérieuse, les frais d'annulation peuvent être pris en charge par votre assurance annulation & assistance, pour autant que vous soyez au bénéfice d'une telle assurance. Les prestations se basent sur les clauses de la police d'assurance.

4.5 L'assurance annulation & assistance n'est jamais remboursable.

4.6 Il est recommandé de conclure une assurance maladie qui vous couvre dans le monde entier.

4.7 L'assurance bagage est laissée à l'appréciation de chacun.

5. Modifications de prix et de programme par ATV

5.1 ATV se réserve le droit de modifier le prix ou le programme avant la conclusion du contrat. Dans ce cas, vous en serez informé avant la conclusion du contrat.

5.2 ATV se réserve le droit, dans certains cas exceptionnels, de modifier le prix après la conclusion du contrat.

Les changements de prix peuvent intervenir après une augmentation du coût des transports (y compris du prix du carburant), l'introduction ou l'augmentation de taxes et redevances officielles (taxes d'aéroport, taxes gouvernementales, ...) ou une modification des taux de change.

5.3 ATV se réserve le droit de modifier, dans votre intérêt, le programme du voyage et certaines prestations convenues (logement, moyens de transports, compagnies aériennes, excursions, ...) si après la conclusion du contrat des événements imprévus l'exigent. ATV fera son possible pour vous proposer des prestations de qualité équivalente en remplacement.

ATV vous informera de ces changements au plus vite ainsi que de leurs répercussions sur le prix.

5.4 Si la hausse du prix dépasse les 10% du montant du voyage ou si la modification du programme change de façon notable un élément essentiel du contrat, vous avez le droit dans un délai de cinq jours après réception de notre notification, de résilier votre contrat sans frais.

Sans nouvelle de votre part dans un délai de cinq jours (le cachet postal faisant foi), l'augmentation de prix ou la modification du programme seront considérées comme acceptées.

L'augmentation du prix vous sera communiquée au plus tard 15 jours avant votre départ.

5.5 Lors du voyage, des changements imprévus (logement, moyen de transport, excursions, ...) peuvent intervenir. Dans ce cas, ATV s'efforcera de trouver un remplacement équivalent. ATV s'engage à rembourser toute différence éventuelle entre la valeur inférieure fournie et celle décrite dans nos prestations.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

5.6 Lors du voyage, si une partie importante du voyage est annulée ou si vous refusez, pour des raisons majeures, les modifications de programme proposées pour pallier à cette suppression, ATV vous aidera à organiser votre rapatriement.

Dans ce cas, la valeur des prestations non fournies ou non exécutées vous sera remboursée.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

5.7 Lors du voyage, si votre programme doit être modifié, transformé ou interrompu, pour des motifs impérieux (force majeure, guerre, épidémies, catastrophes naturelles, grèves...), ATV ne sera en aucun cas tenu pour responsable et vous ne pourrez prétendre à aucun remboursement de notre part.

ATV fera tout son possible pour trouver une solution de remplacement équivalente, ceci sans garantie.

5.8 En cas de retour différé, aucune indemnité n'est attribuée pour perte de salaire.

6. Annulation du voyage par ATV

6.1 ATV peut se voir dans l'obligation d'annuler votre voyage pour sauvegarder votre sécurité ou pour d'autres motifs impérieux (force majeure, guerre, épidémies, catastrophes naturelles, grèves...).

Dans ce cas, ATV vous en informera dans les plus brefs délais et s'efforcera de vous proposer un voyage de remplacement de qualité équivalente.

Si vous n'acceptez pas le voyage de remplacement, ATV vous remboursera l'intégralité des montants que vous aurez déjà versés pour le voyage.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

6.2 Tous nos voyages de groupe se basent sur un nombre minimum de participants, chaque fois indiqué dans la publication du voyage. ATV se réserve le droit d'annuler un voyage au plus tard 30 jours avant le départ, si le nombre de participants prévu n'est pas atteint.

Dans ce cas, ATV vous remboursera l'intégralité des montants que vous aurez déjà versés pour le voyage.

Des demandes en dommages et intérêts sont exclues.

7. Prescriptions d'entrée dans un pays

7.1 ATV vous informe sur les prescriptions d'entrée demandées par la destination de votre voyage. Elles s'entendent pour les formalités d'entrée en tant que touriste et pour les citoyens suisses.

Pour toutes autres nationalités, veuillez contacter ATV.

7.2 Il est de votre devoir de suivre ces prescriptions tels que type de document d'identité, validité, nombre de page vierge dans le passeport, visa, carnet de vaccination international munis des tampons adéquats, permis de conduire international.

7.3 Si un document de voyage ne peut être obtenu ou s'il est délivré trop tard et que vous soyez de ce fait obligé de renoncer au voyage, les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

7.4 En cas de modifications des prescriptions d'entrée, ATV vous en avertira au plus vite dans la limite de ses connaissances et ne pourra être tenu responsable de ces changements.

7.5 En cas de refus d'entrée dans un pays ATV ne peut être tenu responsable, le voyage de retour sera à votre charge et les clauses d'annulation du point 3.3 sont applicables.

8. Réclamations de votre part

8.1 ATV propose des voyages dans des pays où les conditions de services, de communication, de formation du personnel, etc. ne correspondent pas aux standards suisses. Il est donc admis que certains manquements ou inexactitudes font partie intégrante d'un tel voyage.

8.2 Si le voyage ne correspond pas à ce qui a été convenu par contrat ou si vous subissez un dommage, vous avez le droit et le devoir d'adresser aussitôt au guide, au prestataire de services ou à ATV une réclamation au sujet du défaut constaté ou du dommage subi et de demander qu'il y soit remédié au plus vite.

8.3 Si le problème n'a pas été résolu sur place comme mentionné ci-dessus, vous devez nous

adresser par écrit, au plus tard 30 jours après la fin de votre voyage, votre réclamation accompagnée de justificatifs éventuels (photo, témoignages écrits, ...). Si vous n'avez pas observé ces prescriptions, vous perdez vos droits à tout remboursement.

8.4 Avant de soumettre un litige à un tribunal, vous devriez vous adresser à l'ombudsman indépendant de la branche suisse du voyage. Il s'efforcera de trouver une solution équitable pour résoudre tout différend qui pourrait surgir entre vous et ATV.

Ombudsman de la branche suisse du voyage

Etzelstrasse 24

Case Postale

8038 Zurich

T +41 44 485 45 35

info@ombudsman-touristik.ch

www.ombudsman-touristik.ch

9. Responsabilité d'ATV

9.1 Nous nous engageons à fournir les prestations souscrites lors de la réservation et en accord avec nos conditions générales. Nous vous indemniserons de la valeur des prestations convenues qui n'ont pas été exécutées ou si une prestation de remplacement de qualité équivalente n'a pas pu vous être offerte.

9.2. Si des conventions internationales et des lois nationales prévoient des limitations à la réparation de dommages résultant de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat, ATV est en droit de s'en prévaloir et sa responsabilité sera limitée aux dispositions contenues dans les conventions en cause.

Il existe notamment des conventions internationales prévoyant des restrictions de responsabilité en matière de transports (trafic aérien, navigation en haute mer, trafic ferroviaire).

9.3. ATV n'assume aucune responsabilité envers vous :

- en cas de modifications de programme dues à des retards de vol, grèves, troubles sociaux, ou situation de guerre.

- lorsque l'exécution imparfaite du contrat est imputable à des manquements de votre part avant ou durant le voyage, à des manquements imprévisibles ou insurmontables imputables à un tiers étranger à la fourniture des prestations prévues dans le contrat, à un cas de force majeure ou à un événement qu'ATV, malgré toute la diligence requise, ne pouvaient pas prévoir et/ou contre lesquels il ne pouvait rien.

Dans ce cas, toute obligation à dommages-intérêts d'ATV est exclue.

9.4. Lors de dommages aux personnes, décès, blessures corporelles, ... imputables à la non-exécution ou à une exécution incomplète du contrat, notre responsabilité est engagée uniquement si les dommages ont été causés par nous-mêmes ou par nos prestataires de services, sous réserve des limitations de responsabilité dans les conventions internationales et les lois nationales (point 9.2).

9.5. La responsabilité d'ATV est limitée au montant du prix du voyage au maximum pour les dommages matériels résultant de l'inexécution ou de l'exécution imparfaite du contrat, sauf si le dommage a été provoqué intentionnellement ou par négligence grave ou qu'il résulte d'un cas de force majeure.

Demeurent réservées, les limitations de responsabilité inférieures stipulées par les conventions internationales.

9.6 Les personnes prenant part à des manifestations, à des programmes pouvant présenter des dangers (altitude, climat, passages difficiles, traversées de mers ou de rivières, ...) ou à des excursions locales non prévues dans le programme en assument seules les risques.

9.7. Nous vous rendons expressément attentifs au fait que vous êtes personnellement responsable de la garde en lieu sûr d'objets de valeur, argent, bijoux, équipements photo et vidéo, ... Dans les hôtels, ces objets doivent être déposés dans un coffre. Notre responsabilité ne peut être engagée en cas de vol, perte, dommage, ...

10. Garantie

Nous participons aux fonds de garantie TPA (Travel Professional Association).

A ce titre, nous vous garantissons le nantissement des montants que vous avez versés en relation avec votre réservation, et ceci dans le cas d'un voyage forfaitaire seulement (vols seuls exclus).

11. Droit applicable et for juridique

Seules les dispositions du droit suisse sont applicables dans les rapports découlant du contrat entre vous et ATV. Il est convenu que seul le for juridique de Genève est habilité à reconnaître les actions contre ATV.

La présente rédaction a été achevée en janvier 2012 et révisée en octobre 2018

AU TIGRE VANILLÉ Sàrl

8, rue de Rive

CH - 1204 Genève

PROTECTION DES DONNÉES

1. Collecte d'informations

«Au Tigre Vanillé Sàrl» (ci-après ATV) considère la protection de la vie privée et des données personnelles comme un droit fondamental et primordial. ATV respecte les dispositions de la loi Suisse ainsi que celle de l'Union Européenne (GRPD) sur la protection des données pour l'acquisition et l'utilisation des données personnelles. En réservant un voyage, en plus des coordonnées personnelles, les informations suivantes peuvent également être enregistrées : date du voyage, itinéraire/destination, compagnie aérienne, hôtel, prix, vos préférences, n° d'adhérent dans les programmes de fidélisation, les données figurant dans votre passeport. Ceci est également valable pour les membres de votre famille ou autres personnes figurant sur votre bulletin d'inscription. Dans des cas particuliers (p. ex. en cas d'accident durant le voyage, etc.) ou en cas de réclamations, d'autres informations peuvent être collectées et enregistrées.

2. Transmission à des tiers

Vos données peuvent être transmises à des tiers dans le respect des dispositions légales de protection des données. Ces tiers traitent ces informations pour le compte d'ATV. À cette fin, les données peuvent être transférées à l'étranger. Ces données sont traitées en toute confidentialité et ne sont pas transmises à d'autres tiers sauf pour des exigences légales, notamment demande des autorités compétentes, ou pour préserver ou imposer les intérêts d'ATV.

3. Utilisation des données

Les données collectées sont traitées en toute bonne foi et servent en premier lieu à élaborer une offre dans le cadre de votre demande (voyage) en cours. Par la suite, ATV est susceptible de vous soumettre des invitations et des informations qui peuvent s'avérer intéressantes pour vous. ATV est en droit de mettre à jour vos coordonnées.

4. Informations personnelles dignes de protection

Il peut aussi arriver qu'ATV dispose de données considérées par la législation suisse comme «des informations personnelles dignes de protection», par exemple si le menu commandé dans l'avion permet de deviner votre confession, si nous devons connaître un handicap pour la planification et l'organisation de votre voyage ou si notre représentant sur place devait vous apporter son soutien pour des problèmes de santé. Ces «informations personnelles dignes de protection» ne sont traitées par ATV qu'à des fins de gestion du dossier, toute autre exploitation étant proscrite. Avec votre réservation, vous autorisez expressément ATV à se servir de ces données dites «dignes de protection» pour le traitement de votre dossier.

5. Spécial voyage en avion

Sur demande des autorités de certains pays, il se peut que des données spécifiques doivent être transmises aux autorités compétentes pour des raisons de sécurité ou de formalités d'entrée dans le pays. Vous autorisez ATV, ou la compagnie aérienne concernée, à transmettre les données dites «Passenger Name Record (PNR)» à ces autorités dans la mesure où elles sont disponibles. Elles contiennent notamment des informations telles que nom exact, date de naissance, adresse exacte, numéro de téléphone, infos concernant la personne accompagnatrice, date de la réservation/de l'émission du billet et période de voyage prévue, infos relatives au paiement, statut du voyage et itinéraire, numéro Frequent-Flyer, infos sur les bagages, toutes les modifications PNR antérieures, etc. Nous portons à votre attention que ces données peuvent être transmises à des pays où le niveau de la protection des données n'est pas comparable à celui répondant à la législation suisse.

6. Vos droits

6.1 Droit d'accès

Vous avez le droit, à tout moment, de demander le libre accès à vos données personnelles lorsque nous les traitons. Vous avez ainsi la possibilité de vérifier quelles sont les données personnelles que nous traitons à votre sujet et que nous les utilisons, conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données.

6.2 Droit de rectification

Vous avez le droit de faire rectifier des données personnelles incorrectes ou incomplètes et d'être informé de leur correction. Dans ce cas, nous informerons les destinataires des données concernées des ajustements effectués, à moins que cela ne soit impossible ou n'engage des moyens disproportionnés.

6.3 Droit de suppression

Vous avez le droit de faire effacer vos données personnelles tant que ce n'est pas contraire à d'autres dispositions légales.

6.4 Droit de restriction

Sous certaines conditions, vous avez le droit de demander que le traitement de vos données personnelles soit restreint.

6.5 Droit de portabilité

Dans certaines circonstances, vous avez le droit d'obtenir une copie des données que vous nous avez transmises dans un format structuré et courant.

6.7 Droit de recours

Vous avez le droit de déposer une plainte auprès d'une autorité de contrôle compétente contre la manière dont vos données personnelles sont traitées.

6.8 Droit de rétraction

En principe, vous avez le droit de révoquer votre consentement à tout moment. Toutefois, les activités de traitement fondées sur votre consentement dans le passé ne deviendront pas illégales à la suite de votre rétraction.

Vous pouvez exercer vos droits en tout temps en contactant notre responsable de la protection des données personnelles :

DPO
Au Tigre Vanillé Sàrl
8 rue de Rive
CH-1204 Genève, Suisse
Email : dpo@vanillatiger.ch

La présente rédaction a été achevée en mai 2018

AU TIGRE VANILLÉ Sàrl

8, rue de Rive
CH - 1204 Genève